Paris, le 13 octobre 2016

Rattrapage du remboursement de l'audioprothèse par la Sécurité Sociale : l'idée avance, l'UNSAF prête à agir.

La ministre de la Santé a évoqué le 11 octobre dernier la nécessité d'une « *réflexion* » à une « *prise en charge améliorée* » de l'audioprothèse. Une enveloppe de 100 millions d'euros en année pleine permettrait de diviser par deux le reste-à-charge moyen des adultes, actuellement d'environ 1 000 € par oreille. Si toutes les personnes malentendantes susceptibles d'être appareillées l'étaient effectivement, on économiserait entre 1,7 et 2,1 milliards d'euros de soins.

Dans le cadre du PLFSS 2017, la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale a procédé, le mardi 11 octobre, à l'audition de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Mme Marisol Touraine. A cette occasion, M. Denis Jacquat, Député de la Moselle, a rappelé le sort de « *l'éternelle oubliée des PLFSS ou autres lois mêmes récentes concernant la santé* » que constitue l'audioprothèse dont le reste-à-charge demeure « *beaucoup trop élevé* ».

La ministre de la Santé a convenu que « *les audioprothèses sont effectivement un sujet de préoccupation pour nos concitoyens* » et admet, pour la première fois, la nécessité d'une « *réflexion* » à leur « *prise en charge améliorée* », à l'instar de la récente annonce du plan d'amélioration des soins dentaires.

L'Unsaf salue cette ouverture qui signe une prise de conscience au niveau du gouvernement et est prête à engager le travail avec les Pouvoirs publics et l'Assurance maladie pour revaloriser l'intervention du régime obligatoire.

Une enveloppe de 100 millions d'euros en année pleine permettrait de diviser par deux le reste-à-charge moyen des adultes, actuellement d'environ 1 000 euros par oreille, causé par un tarif de remboursement datant de 1986. Seule cette solution permet d'apporter une amélioration sensible et efficace de l'accès à l'audioprothèse pour tous, en évitant la tarification en fonction de l'âge opérée par les complémentaires santé (75% de la dépense en audioprothèse est constatée chez les plus de 65 ans).

En outre, l'appareillage auditif, par l'amélioration immédiate de qualité de vie des ses utilisateurs, a des effets documentés sur la consommation des soins médicaux et la prévention de la perte d'autonomie, avec à la clé des économies rapides sur les dépenses de santé. Selon une récente étude médico-économique conduite par Jean de Kervasdoué et Laurence Hartmann, si toutes les personnes malentendantes susceptibles d'être appareillées l'étaient effectivement, on économiserait entre 1,7 et 2,1 milliards d'euros de soins.

L'amélioration des comptes de la Sécurité sociale peut maintenant être amplifiée par des investissements sur la prévention. Au total, le meilleur remboursement de l'audioprothèse par les régimes obligatoires lèvera un des derniers points noirs en matière d'accès aux soins tout en préservant une prise en charge au long cours et de qualité.

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF), né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession, est l'organisme professionnel représentatif des 3 300 audioprothésistes. Il siège notamment à l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et au Haut conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers payant conclue avec les Caisses Nationales d'Assurance Maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA).
Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.
Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Erika Nardeux
erika.nardeux@orange.fr
Tél. 06.50.96.37.74